

CONCOURS : Francos 2022 x Événement spécial Desjardins

1. RÈGLEMENT DU CONCOURS

IMPORTANT : VEUILLEZ LIRE CES RÈGLEMENTS (les « Règlements ») AVANT DE PARTICIPER AU CONCOURS « **FRANCOS 2022 X ÉVÉNEMENT SPÉCIAL DESJARDINS** » (LE « CONCOURS ») PRÉSENTÉ PAR LES FRANCOS DE MONTRÉAL INC (CI-APRÈS « l'organisateur du concours ») EN COLLABORATION AVEC DESJARDINS. EN S'INSCRIVANT AU PRÉSENT CONCOURS, LES PARTICIPANTS CONFIRMENT QU'ILS SATISFONT À TOUTES LES CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ ÉNONCÉES CI-DESSOUS ET QU'ILS ACCEPTENT DE RESPECTER SANS RESTRICTION LES PRÉSENTS RÈGLEMENTS ET DE SE SOUMETTRE À TOUTES LES DÉCISIONS DE L'ORGANISATEUR, LESQUELLES SONT FINALES ET SANS APPEL.

2. DURÉE DU CONCOURS

Le concours débute le 2 juin 2022 à 12h00 (HNE) et se termine le 9 juin 2022 à 12h00 (HNE) – tous les gagnants du concours seront contactés, le 9 juin 2022 à 14h00.

3. ADMISSIBILITÉ

Le Concours s'adresse à toute personne âgée de 18 ans et plus résidant dans la province de Québec. Le Concours n'est pas ouvert (i) aux employés, représentants et mandataires de l'Organisateur, de L'Équipe Spectra Inc., et des partenaires promotionnels associés au Concours, ni (ii) aux personnes domiciliées avec les personnes mentionnées au point (i), ni (iii) aux membres de la famille immédiate (époux, épouse, conjoint(e), père, mère, frères, sœurs et enfants) des personnes mentionnées aux points (i) et (ii).

4. COMMENT PARTICIPER

AUCUN ACHAT REQUIS

Pour participer au concours, il faut s'inscrire sur le <https://www.francomontreal.com/EvenementSpecialDesjardins> entre le 2 juin 2022 à 9h00 et le 9 juin 2022 à 12h00.

Une limite d'une (1) participation par personne est permise pendant toute la Durée du Concours.

5. PRIX

Une (1) paire de billets pour une soirée VIP en loge aux Francos de Montréal le 11 juin pour le spectacle de Souldia incluant deux (2) breuvages par personne, le tout d'une valeur d'environ deux cent soixante-dix dollars (270\$). Il y a vingt (20) paire de billets à gagner.

Tout ce qui n'est pas inclus ci-haut est à la charge du gagnant. Les frais de déplacements et d'hébergement – si nécessaire – ne seront pas pris en charge par l'Organisateur. Le gagnant du prix peut utiliser le prix seulement le 11 juin 2022. Le prix ne pourra pas être utilisé durant les autres jours des Francos de Montréal (soit le 10 juin 2022 ainsi que du 12 juin 2022 au 18 juin 2022 inclusivement).

Les Prix ne peuvent pas être remplacés ou échangés contre une somme d'argent. Tous les Prix doivent être acceptés « TELS QUELS » SANS GARANTIE DE QUELQUE SORTE, expresse ou implicite (notamment, sans s'y limiter, toute garantie implicite de qualité marchande ou de convenance précise). Le remplacement de prix n'est autorisé qu'à l'entière discrétion de l'Organisateur. En cas d'impossibilité de remettre un Prix conformément aux présents Règlements, l'Organisateur se réserve le droit discrétionnaire de le remplacer par un prix de valeur égale ou supérieure, sujet à l'approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux, si requis.

6. SÉLECTION DES GAGNANTS

Les gagnants de chaque prix seront sélectionnés par un mécanisme aléatoire de type « tirage au sort » administré par l'Organisateur. La sélection des gagnants sera effectuée le 9 juin 2022 à 13h00 (HNE) au 1275, rue Saint-Antoine Ouest, Montréal (Québec) H3C 5L2.

Une fois que les gagnants seront sélectionnés, l'Organisateur tentera de joindre les potentiels gagnants des prix par téléphone ou par courriel selon les informations fournies dans son formulaire de participation. Si l'Organisateur n'est pas en mesure de joindre les gagnants potentiels de chaque prix dans la journée (9 juin 2022) suivant le tirage au sort ou si l'Organisateur détermine, à son entière discrétion, que les gagnants potentiels sélectionnés ne satisfont pas à toutes les conditions du Concours énoncées dans les présents Règlements, une deuxième sélection sera effectuée afin de déterminer d'autres gagnants potentiels que l'Organisateur tentera de joindre en suivant la procédure décrite ci-dessus. Ce processus sera répété jusqu'à ce que les gagnants potentiels soient déclaré gagnants de chaque prix. Chaque gagnant devra venir réclamer son prix au 307 rue Sainte-Catherine Ouest, le 11 juin 2022, entre 17h00 et 21h00 (HNE).

Afin de pouvoir réclamer l'un des prix, chaque gagnant potentiel devra (i) signer un formulaire de déclaration et d'exonération qui lui sera remis, sur place, (un tel formulaire devra, dans un tel cas, être complété immédiatement, sur le site, par le gagnant et remis à un membre du personnel de l'Organisateur) ou transmis par voie électronique. À défaut de respecter l'une des conditions mentionnées ci-dessus ou toute autre condition des présents Règlements, le formulaire de participation d'un gagnant potentiel sera déclaré invalide et tout tel gagnant potentiel sera disqualifié.

7. CONDITIONS GÉNÉRALES

Propriété. Tous les formulaires de participation et autres documents envoyés à l'Organisateur en lien avec le Concours deviennent la propriété de l'Organisateur dès leur envoi et ne seront en aucun cas retournés aux participants.

Vérification. Tout formulaire de participation, qui selon le cas, est incomplet, incompréhensible, frauduleux, mutilé, reproduit ou transmis en retard, comportant une adresse courriel ou un numéro de téléphone invalide, ou qui est autrement non conforme aux présents Règlements sera annulé et ne donnera pas droit à une participation au Concours.

Disqualification. L'Organisateur se réserve le droit de disqualifier toute personne ou d'annuler une ou plusieurs participations de toute personne participant à ce Concours ou tentant d'y participer par un moyen contraire aux présents Règlements ou d'une manière s'avérant inéquitable envers les autres participants (ex. : utilisation d'équipement automatisé afin de participer au Concours, piratage, nombre de participations excédant la limite permise, etc.). Toute telle personne pourrait être déclarée aux autorités judiciaires compétentes.

Déroulement du Concours. Toute tentative visant à endommager délibérément tout élément lié à la participation ou à l'administration du Concours ou de miner le bon fonctionnement du Concours constitue une violation des lois civiles et criminelles. Si une telle tentative était menée, l'Organisateur se réserve le droit de dénoncer le participant concerné ou toute autre personne aux autorités judiciaires appropriées et d'intenter des poursuites en dommages et intérêts dans les limites permises par les lois en vigueur.

Conformité et exonération. Les participants acceptent de se conformer aux présents Règlements et aux décisions de l'Organisateur, lesquelles sont finales et sans appel. Ce Concours est régi par toute loi applicable. En s'inscrivant au Concours, les participants libèrent l'Organisateur, L'Équipe Spectra Inc., leurs sociétés affiliées et agences de publicité respectives, les partenaires promotionnels du Concours, de même que les administrateurs, dirigeants, employés et agents respectifs de chacune des personnes et entités mentionnés ci-dessus, de toute responsabilité, perte ou dommage de quelque nature que ce soit découlant de ou en lien

avec le présent Concours ou un Prix. Afin d'être déclarées gagnantes, les personnes sélectionnées pour un Prix s'engagent à signer et à retourner à l'Organisateur, avant l'obtention de leur Prix, un formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité à cet effet.

Informations du participant. En participant au Concours, les participants acceptent qu'il soit procédé à la collecte, à l'utilisation, à la divulgation et à la publication de leur nom complet, lieu de résidence, photographie, image ou ressemblance, sans aucune compensation ni avis, à des fins publicitaires, promotionnelles ou informationnelles dans tout média (incluant sur Internet), à perpétuité et pour le monde entier, en lien avec ce Concours ou des concours similaires dans le futur, et s'engagent à signer tout document relatif à cet engagement ou jugé nécessaire par l'Organisateur et/ou ses collaborateurs.

Identification du participant. Aux fins des présents Règlements, le participant est la personne dont le nom et les coordonnées figurent sur le formulaire de participation. L'Organisateur se réserve le droit d'exiger une pièce d'identité avant la remise d'un Prix.

Aucune responsabilité. Tout gagnant ayant réclamé son Prix reconnaît qu'à compter de la réception de son Prix, l'Organisateur n'aura plus aucune obligation ni responsabilité envers le gagnant.

Divisibilité des paragraphes. Si un paragraphe de ces Règlements est déclaré ou jugé illégal, inexécutable ou nul par une cour de justice compétente, alors ce paragraphe sera considéré comme étant nul, mais tous les autres paragraphes qui ne sont pas autrement touchés seront appliqués dans les limites permises par la loi.

Langue. En cas de divergence entre la version française et la version anglaise des présents Règlements, la version française prévaudra.

Différend. Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

Interprétation. Le genre masculin est utilisé sans discrimination, dans le seul but d'alléger le texte.

Modification du Concours. L'Organisateur se réserve le droit, à son entière discrétion, d'annuler, de mettre fin, de modifier ou de suspendre le Concours, en tout ou en partie, et ce, en tout temps, en cas d'interventions humaines ou d'événements susceptibles d'altérer, d'influencer, ou d'autrement affecter l'administration, la sécurité, l'impartialité ou le déroulement du Concours tel que prévu dans les présents Règlements, et ce, sous réserve de l'approbation de la Régie des alcools des courses et des jeux du Québec, si requise.

8. **CONFIDENTIALITÉ**

Les renseignements personnels des participants sont recueillis par l'Organisateur uniquement aux fins de l'administration du présent Concours. D'autres communications de nature informative ou commerciale pourront être reçues par tout participant qui consent à recevoir de telles communications en cochant la case prévue à cet effet dans le formulaire de participation. Pour obtenir tous les renseignements sur la politique de l'Organisateur en matière de protection de la vie privée et des renseignements personnels des usagers, veuillez consulter la politique de confidentialité disponible via le lien suivant : <https://www.franco-smontreal.com/Content/Documents/PolitiqueConfidentialite.pdf>. De plus, chaque participant consent à ce que l'Organisateur divulgue ses renseignements personnels aux entreprises chargées de fournir des services particuliers, tels que l'organisation du Concours, la gestion des opérations des sites Web et bases de données de l'Organisateur, ou tout autre service lié au fonctionnement de son entreprise ou du Concours. Ces entreprises s'engagent à conserver la confidentialité des renseignements personnels des participants conformément aux lois applicables. Leur utilisation des renseignements personnels des participants est strictement limitée aux fins de l'accomplissement des services particuliers qu'ils doivent fournir. Ils ne peuvent diffuser, vendre, prêter ou même transmettre les renseignements

personnels des participants à quiconque et doivent conserver toute information confidentielle, dans les limites permises par la loi.